

[Text]

competition in a market economy. It assumes that volatility is the rule rather than the exception. Also, it concentrates on price competition to the exclusion of other types of competition.

Professor Armstrong, of McGill University, has said that there are some 20 elements of competitive rivalry, only one of which is price. Those would include service, product superiority, and others. This proposed section ignores those other factors and assumes that simply because people tend to act in parallel ways, as the market forces them to do, they must therefore be guilty of something.

Senator Cook: In days when so much is massed produced, price really is the biggest factor, is it not—much more so than quality, I would assume.

Mr. Younger: Service is a very big factor. Another important factor would be credit terms, and such things as promptness of delivery. Canadians can compete with the Japanese only because they can assure supplies and prompt delivery.

Senator Macnaughton: What would you say if I, as a manufacturer, gave one of my products away free in order to knock out my competitor? Surely I can give my stuff away free, if I choose to?

Mr. Younger: In answer to your question, senator, I would direct you to the predatory pricing provision. That provision states, in effect, that if you engage in that practice for the purpose of eliminating a competitor, you are going to be in trouble.

Mr. Cowling: That is a criminal provision.

Mr. MacAllan: The assumption is that you would be using resources which might not be available to your competitor and, in so doing, you are engaging in unfair competition.

Senator Macnaughton: That is the assumption, but this practice would not be indulged in unless the competitor was *ab initio* himself unfair.

Mr. Cowling: Not necessarily, senator, with respect. Prosecutions under that section have not been very successful. There have only been two, I believe, and I think they were both acquitted.

Mr. Younger: There have been two that I am aware of, but I think the threat of prosecution and the unreasonableness of giving away one's product has deterred people from engaging in that practice.

Mr. Cowling: I would agree.

Mr. MacAllan: Mr. Chairman, the department, in the language of the bill, does link that action by a small number of persons to adopt parallel policies to something of an exclusionary character. I think the point that Mr. Younger made earlier is that exclusion is a normal fact of like in a competitive relationship. While it may be exclusionary for people to do things in a comparable way, and while that practice may harm

[Traduction]

idée de la nature de la concurrence dans une économie de marché. C'est supposer que le changement soudain est la norme plutôt que l'exception. Aussi, cela revient à n'envisager que la concurrence des prix et à ignorer d'autres genres de concurrence.

Le professeur Armstrong de l'Université McGill a dit qu'une vingtaine de facteurs entrent en jeu au chapitre de la concurrence et que la question des prix n'en est qu'un. Les autres comprennent notamment le service et la supériorité du produit. L'article proposé ne tient pas du tout compte des autres facteurs et suppose bêtement que si les personnes ont tendance à agir de façon semblable, comme le marché les oblige à le faire, c'est qu'elles doivent être coupables d'un délit quelconque.

Le sénateur Cook: A l'ère de la fabrication en série, le prix est le facteur le plus important, n'est-ce pas? Beaucoup plus que la qualité, à mon avis.

M. Younger: Le service est un facteur très important. Les facilités de paiement en seraient un autre, de même que le délai de livraison. Le Canada est en mesure de faire concurrence au Japon uniquement parce qu'il peut assurer un approvisionnement rapide.

Le sénateur Macnaughton: Que diriez-vous si, à titre de fabricant, j'offrais gratuitement un de mes produits pour éliminer un concurrent? J'en aurais sûrement le droit.

M. Younger: Dans ce cas, sénateur, je vous conseillerais de lire les clauses sur les pratiques abusives. Selon cette clause, si vous agissez ainsi dans le but d'éliminer un concurrent, vous vous attirerez des ennuis.

Mr. Cowling: Selon la disposition, vous commettez un délit.

M. MacAllan: C'est que l'on suppose que vous utilisez des ressources dont votre concurrent ne dispose pas et que vous livrez, par le fait même, une concurrence injuste.

Le sénateur Macnaughton: Peut-être, mais on n'aurait pas recours à ce moyen si le concurrent n'avait d'abord eu recours à des tactiques déloyales.

M. Cowling: Pas nécessairement, sénateur, sauf votre respect. Les poursuites intentées en vertu de cet article n'ont pas été très fructueuses. Je crois qu'il y en a eu seulement deux et que dans les deux cas, les défendeurs ont eu gain de cause.

M. Younger: J'en connais deux mais je crois que la possibilité de faire l'objet de poursuites et l'absurdité de donner son produit ont empêché les gens d'agir ainsi.

Mr. Cowling: Je suis du même avis.

Mr. MacAllan: Monsieur le président, selon le bill, le ministère semble croire que si un petit nombre de personnes adoptent des programmes parallèles, cette mesure revêt un caractère d'exclusivité. Je crois que l'idée exprimée un peu plus tôt par M. Younger est que l'exclusion fait partie du monde de la concurrence. Le fait que les gens agissent d'une manière semblable peut constituer des procédés exclusifs et cette pratique